



PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2010

« Appui à la mise en place de l'Agence Nationale de Volontariat pour le Développement au Niger (ANVD) »

Pays : Niger

Effets UNDAF poursuivis : D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable des ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenus.

Effets du Programme Pays 2009 - 2013 : Les populations vulnérables ont accès aux opportunités d'emploi, de crédit et d'entrepreneuriat.

Résultats attendus du CPAP 2009-2013

- Les conditions pour le démarrage et la gestion de l'Agence Nationale de Volontariat sont réunies ;
- Les volontaires apportent leur appui aux efforts de développement des communes et aux organisations communautaires de base (OCB).

Agent d'exécution :

- Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire.

Partenaires de réalisation :

- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU)
- France Volontaires

RESUME

Face aux défis du développement humain durable, le Gouvernement du Niger a adopté en octobre 2007 la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) pour la période 2008–2012, basée sur les OMD et sous-tendue par un ensemble de stratégies et politiques sectorielles parmi lesquelles la Stratégie de Développement Rural (SDR) est inscrite comme programme sectoriel prioritaire. L'objectif global poursuivi par la SDRP est d'améliorer le bien être des populations nigériennes en réduisant la pauvreté dans toutes ses dimensions et en réalisant les OMD à l'horizon 2015. Deux des sept axes stratégiques de la SDRP concourent à l'atteinte de cet objectif : (i) la recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois et (ii) la réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables.

Avec 29 dollars américains par tête, le niveau de l'aide publique au développement du Niger reste particulièrement faible. Le Niger est de ce fait un pays cible de l'Initiative Accélérée pour l'atteinte des OMD lancée en 2007 par le Secrétaire Général des Nations Unies. Cette initiative qui réunit un ensemble de partenaires au développement : la BAD, la BID, la Commission Européenne, la Commission de l'Union Africaine, le FMI, la Banque Mondiale et le Groupe des Nations Unies pour le Développement dont le PNUD, a pour objectif principal d'augmenter l'aide au développement dans les pays cibles, tout en assurant le suivi du respect des engagements en vue du financement de programmes ayant un impact direct sur la réalisation des OMD.

Dans ce domaine, le PNUD a pour mandat de soutenir les pays dans le renforcement des capacités pour une croissance inclusive réductrice de la pauvreté et des inégalités à travers l'appui à : (i) la mise en place de stratégies nationales de développement fondées sur les OMD, favorisant la croissance et l'emploi, et réduisant les inégalités économiques et sociales ainsi que les disparités entre les sexes ; (ii) la prestation participative de services de développement à l'échelon local en vue d'atteindre les OMD.

Par ailleurs, le plan stratégique du PNUD 2008-2011 met un accent sur le Volontariat en tant que puissant levier de promotion de la Coopération Sud/Sud, du développement durable et de l'accélération de l'atteinte des OMD.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement à travers le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MAT/DC), a mis en place en décembre 2006, le programme de volontariat national pour le développement (PROVONI), qui a pour objectif de : (i) mettre en place un programme de volontariat national ; (ii) mobiliser les ressources humaines disponibles dans le cadre d'un volontariat national pour le développement ; (iii) contribuer à la mise en place progressive d'un réseau sous régional de volontariat.

Trois années après la mise en place du PROVONI, les résultats ci-après ont été enregistrés: *(i) le décret N° 2007-281/PRN/MAT/DC du 2 août 2007 instituant le Volontariat National pour le Développement au Niger a été signé ; (ii) une première promotion de quatre vingt quatorze (94) Volontaires Nationaux pour le Développement ont été recrutés, formés et affectés dans une soixantaine de structures d'accueil dans les régions de Tillabéry (49 volontaires) et de Maradi (45 volontaires) pour renforcer les capacités des communes et des acteurs locaux de développement en vue de l'amélioration de l'offre de service public au niveau local, de la lutte contre la pauvreté et enfin de l'accélération de l'atteinte des OMD ; (iii) un cadre opérationnel devant régir la mise en place en 2010 d'une Agence a été élaboré en même temps que le draft du cadre juridique et les TDR de l'élaboration d'un manuel de procédure et de gestion administrative, comptable et financière.*

Au vu de ce qui précède, l'appui du PNUD et des autres partenaires à la mise en place et à l'opérationnalisation de l'ANVD présente un potentiel d'impact significatif pour la réalisation des objectifs de la SDRP et pour l'accélération de l'atteinte des OMD au Niger.

Période du programme : Janvier - Décembre 2010

Composante du programme 2: Renforcement des Capacités pour la Réduction de la Pauvreté et l'accélération de l'atteinte des OMD

Titre du Projet : Appui à la mise en place d'une Agence Nationale de Volontariat pour le Développement (ANVD)

Code du Projet : 00054221

Modalité d'exécution : NEX

Budget total : 356 678 \$

Ressources :

- PNUD : 237 428 \$
- PVNU : 69 000 \$
- France-Volontaires : 50 250 \$

Approuvé au nom de : Signature Date Nom/Titre

Partenaire de réalisation :



Djibo Salamatu Gourouza Magagi
Ministre de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme et de l'Habitat

PNUD



Khardiata LO N'DIAYE
Représentant Résident

Section narrative du Plan de Travail Annuel (PTA) 2010

J) Articulation avec la SDRP, l'accélération de l'atteinte des OMD et le Plan Stratégique du PNUD 2008-2011

Face aux défis du développement humain durable, le Gouvernement du Niger a adopté en octobre 2007 la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) pour la période 2008–2012, basée sur les OMD et sous-tendue par un ensemble de stratégies et politiques sectorielles parmi lesquelles la Stratégie de Développement Rural (SDR) est inscrite comme programme sectoriel prioritaire. L'objectif global poursuivi par la SDRP est d'améliorer le bien être des populations nigériennes en réduisant la pauvreté dans toutes ses dimensions et en réalisant les OMD à l'horizon 2015. Deux des sept axes stratégiques de la SDRP concourent à l'atteinte de cet objectif : (i) la recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois et (ii) la réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables.

Avec 29 dollars américains par tête, le niveau de l'aide publique au développement du Niger reste particulièrement faible. Le Niger est de ce fait un pays cible de l'Initiative Accélérée pour l'atteinte des OMD lancée en 2007 par le Secrétaire Général des Nations Unies. Cette initiative qui réunit un ensemble de partenaires au développement : la BAD, la BID, la Commission Européenne, la Commission de l'Union Africaine, le FMI, la Banque mondiale et le Groupe des Nations Unies pour le Développement dont le PNUD, a pour objectif principal d'augmenter l'aide au développement dans les pays cibles, tout en assurant le suivi du respect des engagements en vue du financement de programmes ayant un impact direct sur la réalisation des OMD.

Dans ce domaine, le PNUD a pour mandat de soutenir les pays dans le renforcement des capacités pour une croissance inclusive réductrice de la pauvreté et des inégalités à travers l'appui à :

- La mise en place des stratégies nationales de développement fondées sur les OMD, favorisant la croissance et l'emploi ; et réduisant les inégalités économiques et sociales ainsi que les disparités entre les sexes ;
- La prestation participative de services de développement à l'échelon local en vue d'atteindre les OMD.

Par ailleurs, le plan stratégique du PNUD 2008-2011 met un accent sur le Volontariat en tant que puissant levier de promotion de la Coopération Sud/Sud, du développement durable et de l'accélération de l'atteinte des OMD.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement à travers le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MAT/DC), a mis en place en décembre 2006, le programme de volontariat national le développement, qui a pour objectif de : (i) créer une structure de volontariat national pour le développement ; (ii) mobiliser les ressources humaines disponibles dans le cadre d'un volontariat national pour le développement ; (iii) contribuer à la création progressive d'un réseau sous régional de volontariat.

Compte tenu de tout ce qui précède, l'appui du PNUD et des autres partenaires à la mise en place et à l'opérationnalisation de l'ANVD présente un potentiel d'impact significatif pour la réalisation des objectifs de la SDRP et l'accélération de l'atteinte des OMD au Niger.

II) Zones d'intervention et groupes cibles du PTA

L'ANVD est à couverture nationale. Elle démarrera ses activités avec les régions de Tillabéri et Maradi (zone pilote du PROVONI) et procédera progressivement à l'extension de ses activités aux régions selon les ressources mobilisées et disponibles.

Quatre cibles seront concernées par les interventions de l'ANVD: (i) les *structures nationales de développement* ; (ii) les communes et les services déconcentrés de l'Etat ; (iii) *les jeunes et les diplômés professionnels à la recherche d'emploi* ; (iv) *les communautés et les populations du Niger* qui bénéficieront du renforcement des capacités des structures nationales et locales dans l'exercice de leur mandat et leur fonction de service public.

III) Objectifs poursuivis dans le PTA

Les objectifs de ce PTA sont les suivants :

- Appuyer le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire dans ses efforts en vue du démarrage de activités de l'Agence Nationale de Volontariat pour le Développement au Niger ;
- Soutenir les efforts de développement des communes et des OCB à travers la prise en charge des volontaires affectés sur le terrain.

IV) Stratégies de mise en œuvre

Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire est l'Agent d'exécution du PTA. Une équipe d'appui technique sera mobilisée pour la mise en place de l'agence nationale de volontariat pour le développement. Les 100 volontaires affectés dans les régions de Tillabéri et de Maradi seront maintenus pour continuer à apporter leur appui au renforcement des capacités des communes et des acteurs locaux de développement en vue de l'amélioration de l'offre de service public au niveau local, de la lutte contre la pauvreté et enfin de l'accélération de l'atteinte des OMD.

V) Résultats Obtenus en 2009

Trois années après la mise en place du PROVONI, les résultats ci-après ont été enregistrés:

- Le décret N° **2007-281/PRN/MAT/DC** du 2 août 2007 instituant le Volontariat National pour le Développement au Niger a été signé ;
- Une première promotion de quatre vingt quatorze (94) Volontaires Nationaux de Développement ont été recrutés, formés et affectés dans une soixantaine de structures d'accueil dans les régions de Tillabéri (49 volontaires) et de Maradi (45 volontaires pour renforcer les capacités des communes et des acteurs locaux de développement en vue de l'amélioration de l'offre de service public au niveau local, de la lutte contre la pauvreté et de l'accélération de l'atteinte des OMD ;
- Un cadre opérationnel devant régir la mise en place en 2010 d'une Agence a été élaboré en même temps que le draft du cadre juridique et les TDR de l'élaboration d'un manuel de procédure et de gestion administrative, comptable et financière.

VI) Résultats attendus du PTA en 2010

- Les conditions pour le démarrage et la gestion de l'Agence Nationale de Volontariat sont réunies;

- Les volontaires apportent leur appui aux efforts de développement des communes et aux OCB.

VII) Principales Activités

Les activités à exécuter pour 2010 porteront sur :

- La finalisation des textes juridiques portant création de l'Agence Nationale de volontariat ;
- La préparation du manuel de procédures de gestion administrative et financière de l'ANVD ;
- L'élaboration d'une stratégie de communication et de mobilisation de ressources, y compris la conception des modules d'information et de communication prenant en compte de façon ciblée les femmes ;
- La conception d'une base de données de gestion des volontaires de l'ANVD ;
- L'administration et la gestion des volontaires de l'ANVD ;
- Le suivi des activités des volontaires de l'ANVD ;
- L'appui conseil des volontaires aux communes et aux OCB pour l'accélération de l'atteinte des OMD.

VIII) Mécanismes de suivi évaluation

L'équipe d'appui technique assurera le suivi des activités du PTA en collaboration avec le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire et élaborera des rapports périodiques (trimestriel et annuel) axés sur les résultats et les rapports financiers sur la mise en œuvre des activités du PTA.

Mise en place de l'Agence Nationale de Volontariat pour le Développement (ANVD)

PLAN DE TRAVAIL ANNUUEL 2010

Domaine de Coopération	Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD.													
	Renforcement des capacités pour la réduction de la pauvreté et l'accélération de l'atteinte des OMD.													
	Recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois; réduction des inégalités et renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables. Les populations vulnérables ont accès aux opportunités d'emploi, de crédit et d'entrepreneuriat.													
Situation														
Existence du Décret n°2007-281/PRN/MAT/DC du 02 Août 2007 instituant le Volontariat National pour le développement.														
94 volontaires recrutés et affectés pour appuyer des communes et des OCB dans les régions de Tillabéry et de Maradi.														
Cadre opérationnel de l'Agence Nationale de Volontariat est élaboré.														
Résultats attendus	Cibles 2010	Activités planifiées	Chronogramme				Resp	Source des fonds			Code & Description dans le budget	Total US\$		
			T1	T2	T3	T4		PNUD	PVNU	FV			GVT	
I. Les conditions pour le démarrage de l'ANVD sont réunies et les outils de gestion sont disponibles	Les textes juridiques pour la création de l'ANVD et les outils de gestion sont finalisés	Finalisation des textes de création de l'ANVD	x	x	x		PNUD	10 000				71300 Contrat de service (deux mois)	10 000	
		Préparation manuel de procédures administratives et financières de l'ANVD	x	x			PNUD	46 958				71200 Contrat de service (DAO)	46 958	
		Elaboration stratégie de communication et de mobilisation de ressources (Prenant en compte de façon ciblée les femmes)	x	x	x		PNUD	30 000				71200 Contrat service (DAO)	30 000	
		Conception de la base de données de gestion des volontaires de l'ANVD	x	x			PNUD	10 000				71200 Contrat de service	10 000	
Sous-total														
II. Les volontaires apportent un appui aux communes et OCBs pour l'accélération de l'atteinte des OMDs	Appuis conseils aux Communes ciblées et OCB pour l'accélération de l'atteinte des OMD	Mobilisation et encadrement de 100 Volontaires nationaux en appui au développement local (les capacités d'environ 480 femmes seront renforcées en alphabétisation, gestion, AGR, etc. dont 230 à Maradi et 250 à Tillabéri)					PNUD	31 648,08	42 000			71100 / 71500 VLA et Cotisations sociales	73648,08	
							PVNU		12 000			71500 VNUN Antenne Maradi	12 000	
			x	x	x		PNUD	37 428 1 494,59		50 250			71400- Salaires 72400-Communication	87 678 1 494,59
								2 209,92 8 988,51 1 036,97 663,93					72500- Fournitures 73100-Gardiennage, eau élect. 73400-Carburant 74200-Reproduction document	2 209,92 8 988,51 1 036,97 663,93

